



COMMUNIQUÉ

Paris, le 13 septembre 2007

Carte judiciaire Les maires des villes moyennes en faveur d'une réorganisation responsable

Réunie hier en Conseil d'administration, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) a approuvé une contribution* sur la réforme de la carte judiciaire qu'elle vient d'adresser à Rachida Dati, Garde des Sceaux et ministre de la justice.

Une réforme qui implique des moyens

Les maires des villes moyennes rappellent dans cette contribution que la recherche d'une justice de qualité renvoie d'abord à la question des moyens consentis par l'État à ce qui demeure l'une de ses missions régaliennes. Ils y soulignent la faiblesse du budget de la justice parmi les membres de l'Union Européenne et rejettent, notamment en ce qui concerne la justice de proximité, toute tentative de faire supporter le financement de cette réforme par les collectivités territoriales.

Préserver les dispositifs locaux de prévention

L'importance de la présence des parquets au plan local est rappelée. Corollaire d'une concentration qui se ferait sans nuance, une départementalisation de l'action des procureurs de la République est jugée dangereuse puisque de nature à remettre en cause l'efficacité des dispositifs partenariaux initiés depuis 10 ans et renforcés par la loi du 5 mars 2007 (CLS, CLSPD, GLTD...).

Les maires des villes moyennes soulignent aussi leur attachement au rôle d'information et d'accompagnement des Maisons de Justice et du Droit, mais ne souhaitent pas en faire les nouveaux relais de la juridiction de proximité, mission qui relève de l'État.

Des Tribunaux de Première Instance Spécialisés pour une justice performante

Dans les cas où l'activité judiciaire des certains tribunaux mériterait d'être redéployée, sous réserve d'inventaire, la FMVM est favorable à l'instauration de Tribunaux de Première Instance Spécialisés.

Au-delà de l'unification des contentieux des tribunaux d'instance, de commerce et de prud'hommes, qui permettrait la mutualisation de leurs moyens, ces Tribunaux de Première Instance pourraient traiter en complémentarité, selon les caractéristiques de chaque bassin de vie, un ou plusieurs contentieux spécialisés.

La FMVM souligne enfin la nécessité de prendre en compte des indicateurs de performance comme le taux d'infirmité en appel et la rapidité des délais, synonymes d'une justice performante.

* : contribution disponible sur le site de la FMVM

La FMVM

Association créée en 1988, présidée par Bruno Bourg-Broc, maire de Châlons-en-Champagne, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) regroupe les maires des villes centre dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que les présidents des intercommunalités à fiscalité propre qui intègrent une ville moyenne.

La FMVM identifie et étudie les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations, pôles d'équilibre entre les métropoles régionales et les territoires ruraux. Les villes moyennes et leurs intercommunalités sont des lieux de convergences et de mobilisation des énergies urbaines et rurales, où la qualité de vie constitue un facteur fort d'attractivité.

Organe de réflexion et de conseil, elle est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des villes moyennes et de leurs intercommunalités. Paritaire dans ses instances de décision, la FMVM compte aujourd'hui 170 adhérents.

FMVM

5, rue Jean Bart
75006 Paris – France

Contact :

Armand Pinoteau, chargé de mission
Nicole Gibourdel, déléguée générale

Tél. : +33 1 45 44 99 61

Fax : +33 1 45 44 24 50

fmvm@villesmoyennes.asso.fr

www.villesmoyennes.asso.fr